***PROCES-VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE***

WMTProd

3 Rue de la gendarmerie

07.71.83.80.28

[contact@wmtprod.com](mailto:contact@wmtprod.com)

Le 17/04/2021 à 13H15, les membres de l’association WMTProd se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la direction par mail 15jours avant ladite date.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres présents en leur nom propre. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

L’assemblée était présidée par Monsieur SCHEBATH Maël, président de l’association.

Il était assisté d’une secrétaire de séance, Madame HEGRON Marie, trésorière de l’association.

Plus de ½ des membres disposant du droit de vote délibératif était présente comme suit :

* SCHEBATH Maël - Président (droit de vote délibératif)
* HEGRON Marie - Trésorière (droit de vote délibératif)
* ROSSET Geneviève – Administratrice (droit de vote consultatif)
* BLAIS Baptiste – Chargé de Pôle (droit de vote consultatif)
* SAHLER Vincent – Membre (droit de vote délibératif)
* LHEURE Loïc - Membre (droit de vote délibératif)
* DE AZEVEDO Tom - Membre (droit de vote délibératif)
* JANEL Simon – Membre (droit de vote délibératif)
* LOECHLEITER Johann - Membre (droit de vote délibératif)
* BOUVET Théo - Membre (droit de vote délibératif)
* AGANBEGOVIC Alen - Membre (droit de vote délibératif)

L’assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l’article « 9 » des statuts.

L’ordre du jour a été rappelé par le Président :

* Présentation de la nouvelle liste finale des membres de l’année 2021.
* Présentation de l'amélioration du Site web de l’association & de ses réseaux.
* Mise au point sur le nouveau design final des t-shirts officiels de l’association.
* Validation du nouveau logo officiel de l’association.
* Mise au point sur l’état du compte de l’association.
* Vote et débat de l'exclusion du membre de l'association pour fautes graves.
* Discussion et adoption du nouveau RÈGLEMENT INTÉRIEUR.
* Adoption de nos nouveaux statuts
* Réponse aux éventuelles questions des membres.

Il a été mis à disposition (15 jours avant l’AGE) de tous les membres, les documents ci-après : « Liste des membres de l’année 2021 », « Etat des comptes au 16.04.2021 », « Règlement intérieur de l’association WMTProd », « Nouveau logo officiel de l’association », « Nouveau design officiel des goodies (t-shirts et pulls) de l’association », « Site-web de l’association », « Réseaux de l’association », « Statuts de l’association ».

Il a été fait lecture des différents rapports et fiches cités ci-dessus.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

La liste des membres est correcte, L’état des comptes ainsi que des réseaux, site-web et Goodies est correct. Les t-shirts et sweats « non-membre » doivent être modifiés (dos). Certains membres demandent à ce que le terme « Exclusion » ne soit pas employé pour Monsieur FREYBURGER. Cette demande est rejetée à la majorité simple des membres. Cependant une autre demande, visant à minimiser la lourdeur de la lettre d’exclusion est adoptée.

A l’issue des débats entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l’ordre du jour :

* La liste des membres pour l’année 2021 est présentée aux membres.

L’assemblée générale confirme à la majorité de 87,5%, approuver cette liste.

* Le site web de l’association « wmtprod.com » et les réseaux de l’association sont présentés aux membres de l’association.

A la majorité de 87,5%, les membres confirment avoir pris connaissance de ce site web.

* Le design final des t-shirts et sweats de l’association est présenté aux membres comme suit : « wmtprod.tunetoo.com »

 A la majorité de 87,5%, les membres approuvent ce design officiel.

* Le nouveau logo de l’association est présenté à l’assemblée comme suit :

A l’unanimité, l’assemblée adopte ce nouveau logo.

* Les comptes de l’association sont présentés et commentés par la trésorière Madame HEGRON Marie comme suit : cf. relevés des comptes de l’association WMTProd au 16.04.2021.

L’assemblée ainsi que les Vérificateurs aux comptes confirment à la majorité de 87,5%, avoir pris connaissance de l’état des comptes de l’association et confirment ne rien signaler de suspect sur les débits et crédits de ces comptes.

* Les raisons de la mise en procédure d’exclusion de Monsieur FREYBURGER, sont présentées à l’assemblée comme suit :
  + Non-respect du règlement Intérieur.
  + Non-accomplissement des taches administrative légales et obligatoires.

L’assemblée discute de cette exclusion longuement. A la majorité de 62,5%, l’assemblée demande un vote à scrutin secret. Le vote à scrutin secret révèlera que Monsieur FREYBURGER est exclu de l’association a la majorité de 2 tiers (6/9) des membres.

* Les modifications du règlement intérieur de l’association sont lues aux membres (cf. Règlement intérieur de l’association WMTProd).

A l’unanimité, les membres adoptent l’entrée en vigueur de ce nouveau règlement intérieur.

* Les modifications des statuts de l’association sont lues aux membres (cf. Statuts de l’association).

A l’unanimité (100%) des membres présents (au moins 50% de l’ensemble des membres disposant du droit de vote délibératif). Les nouveaux statuts ainsi que la modification de l’objet de l’association sont adoptés.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 15H37

Il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

A WITTELSHEIM, le 13/02/2021

Le président de séance La secrétaire de séance

 [Nom, date, ville, signature]